



# Conseil Municipal n° 2024-1

## Jeudi 25 janvier 2024

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Catherine DUCROUX, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

**Absents excusés** : Françoise LEMERLE pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Emmanuelle SECCIA pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Florian DOUHERET, Sophie DOURS.

**Date de convocation** : 19 janvier 2024

La séance est ouverte à 20 heures et levée à 22 heures.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre de jour de la réunion le point suivant : « Autorisation donnée au Maire de signer les devis pour la réfection des enduits de l'Église ».

### DÉLIBÉRATION

#### Délibération n°1 : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité à la Commune, dans l'attente du vote du budget primitif, de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts l'année précédente (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

A savoir :

**Budget communal** : chapitre 21 et 23 : 366 137,48 x 25 % = **91 534,37 €**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### Délibération n°2 : Autorisation donnée au Maire de signer les devis pour la réfection des enduits de l'Église

Après consultation de plusieurs entreprises, Monsieur le Maire présente les devis de l'**entreprise Hervé MARTINEAU** qui répondent aux préconisations formulées par les techniciens de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de la Fondation du Patrimoine :

- Phase 1 : Piquage des enduits des façades nord et sud de l'Église, sur une hauteur de 2,20 mètres, pour un montant de **9367,68 €**,
- Phase 2 : Fin du piquage et des enduits à la chaux et divers maçonnerie, pour un montant de **94 063,92 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ces devis et de régler les factures afférentes.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Traitement des eaux pluviales du toit de la mairie : rencontre prévue avec le service assainissement de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et l'entreprise ALBERTAZZI, la date reste à fixer.
- 2) Traitement des eaux pluviales de certains particuliers : la CCPA a envoyé des courriers de mise en demeure aux propriétaires dont un chéneau est branché sur le réseau d'eaux usées.
- 3) Travaux de l'Église : les devis de ravalement de façade étant acceptés la phase 1 qui consiste à purger les enduits sur 2,20 mètres peut commencer.
- 4) Terrain DUILLON : le géomètre est venu repérer les lieux concernant l'espace réservé et proposera un document d'arpentage que Monsieur et Madame DUILLON et la municipalité devront valider.
- 5) Accès à l'eau potable d'une famille : Monsieur le Maire a contacté le Président du SIDESOL afin de trouver une solution pour le financement d'une extension du réseau d'eau potable. Dans l'attente, le SIDESOL s'est engagé à envoyer un plan, le devis et sa prise en charge.
- 6) Monsieur le Maire a présenté le bilan comptable de l'année 2023, une Commission générale finances est prévue le 19 mars 2024 et aura pour objet de préparer le budget 2024.
- 7) Les élus ont émis un avis favorable pour le versement d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents, le montant sera fixé en Commission générale finances.
- 8) Monsieur le Maire présente la liste des tombes à reprendre, qu'elles soient en état d'abandon ou non renouvelées. Le Conseil Municipal devra autoriser la reprise lors de la prochaine réunion.
- 9) Monsieur LESAGE, Chef de chœur à l'Église Saint Georges de Lyon est venu présenter son projet de concert, prévu **le vendredi 12 avril 2024 à 20h** au profit de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Église. Le Conseil Municipal le remercie.